

# DÉLIBÉRATION du Conse

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 085-218502342-20220923-2022\_059-DE

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

### Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, Mme LOZET Christel, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

### Absents :

M. CRETON Jean-Claude et Mme ROBERT DUTOUR Diane

### Absents ayant donné procuration :

M. CHARRIER Miguel, M. JOLIVET Grégory et M. BÉTHUS Jacky

### A été désignée secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Service Urbanisme

## DÉLIBÉRATION N°2022\_059 DU 22 septembre 2022

OBJET : Acquisition d'une parcelle bâtie AK 200 – 5 impasse des Tisserands

VU l'avis du Service du Domaine du 18 juillet 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 12 septembre 2022 ;

Rapporteur : M. Alain ROUSSEAU, adjoint au Maire.

### EXPOSÉ

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur CHAIGNE représentant de la SCI LES ONDINES a fait savoir son intention de vendre le bien situé 5 impasse des Tisserands.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AK 200 comprenant un bâtiment d'environ 320m<sup>2</sup> dont l'usage était une ancienne salle de danse avec parking.

Compte-tenu de la situation du bien à proximité du complexe sportif et du besoin de la Commune de mettre des locaux à disposition des associations montoises, il semble intéressant de saisir cette opportunité.

Ce projet d'acquisition accepté par le vendeur est envisagé au prix de l'évaluation domaniale, soit 290 000 € HT hors droits.

### DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Ville de Saint-Jean-de-Monts à la SCI LES ONDINES de la parcelle cadastrée AK 200 pour un montant de 290 000 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

- **DIT** que les crédits seront inscrits en décision modificative n°2 sur l'opération 223 Local impasse des Tisserands.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux.

**Le Maire**



**Véronique LAUNAY**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.